



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné qu'à la séance du conseil municipal tenue le 3 juin 2025 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le Règlement PC-2768-9 modifiant le plan d'urbanisme PC-2768 dans le but d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal concernant principalement la densification dans les aires TOD et l'encadrement réglementaire des milieux humides et hydriques d'intérêt a été adopté.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis est par les présentes donné que le 19 août 2025, le Règlement PC-2768-9 a fait l'objet d'un certificat de conformité de la Ville de Montréal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 22 août 2025.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that at the Council meeting held on June 3, 2025, at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the By-law PC-2768-9 amending the Planning Programme PC-2768 to ensure concordance with the Agglomeration of Montreal's land-use planning and development concept, primarily regarding densification in TOD areas and the regulatory framework for wetlands and watercourses of interest was adopted.

In accordance with the Act Respecting Land Use Planning and Development, notice is hereby given that on August 19, 2025, By-law PC-2768-9 was the object of a certificate of conformity issued by the City of Montréal.

This by-law will come into force in accordance to the law and may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m., and Friday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, August 22, 2025.

Me Caroline Thibault
Greffière / City Clerk